

PROCES-VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA S O C I E T E A.J.E. CONSULTING

Société par actions simplifiée à associé unique au capital de 4000 euros
Siège social : 15 bis rue Danton, 94270 Le Kremlin Bicêtre

Le 31 décembre 2024, à 10 heures, l'associé de la Société A.J.E. CONSULTING, SASU au capital de 4000 Euros, RCS : Créteil 983 047 036, s'est présenté au siège de la société au 15 bis rue Danton, 94270 Le Kremlin Bicêtre, sur la convocation de la Présidence.

Sont présents

L'assemblée est présidée par Monsieur AL-SADI Wathab.

Sont présents

Monsieur AL-SADI Wathab, né le 1^{er} juillet 1945, à Bagdad-Irak, de nationalité irakienne, demeurant au 8 rue de l'Aiglon 86180 Buxerolles.

Représentant ensemble la totalité des 100 actions de la société.

Conformément à la loi du 24 juillet 1966, relative aux décisions collectives des associés et à l'article 60 de ladite loi fixant la majorité en ce qui concerne les décisions extraordinaires, et en se référant à l'article n° 22 des statuts de la société, les associés sont habilités à prendre toutes les décisions collectives.

Ordre du jour

- Changement du Président.

Après délibération l'associé a pris les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION : L'associé a accepté la démission de Monsieur AL-SADI Firende.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION : L'associé donne quitus à M. AL-SADI Firende.

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION : L'associé nomme, AL-SADI Wathab, demeurant au 8 rue de l'Aiglon 86180 Buxerolles, comme Président de la société sans limitation de durée.

Cette résolution a été admise à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION : L'associé décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la société intitulé « Président de la Société ».

Cette résolution a été admise à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par l'associé.

